

Communauté de Communes de Beuzeville
Avenue du 46 RMC
27210 BEUZEVILLE



Rapport d'activité 2016

Préambule

Le rapport d'activité est avant tout un document obligatoire (article 5211-39 du CGCT) mais également une manière de rendre l'action publique transparente retraçant l'action de la collectivité pour mener à bien ses missions.

Les habitants se posent des questions aujourd'hui sur les champs d'intervention de l'intercommunalité, son périmètre et sur les moyens dédiés aux projets. Ce rapport permet de mieux les appréhender et facilite la compréhension du travail exercé en commun par les élus et les services qui y contribuent chaque jour.

SOMMAIRE

P3	Edito
P4	Les Institutions
P8	Finances
P11	Développement économique
P13	Habitat
P14	Tourisme
P18	Pôle Enfance et Jeunesse
P20	Gestion des déchets
P21	Voirie
P23	Ruissellement
P30	Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
P31	Transport scolaire
P34	Gymnase communautaire
P35	Urbanisme
P39	Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine
P41	Très Haut Débit
P42	Loi NOTRe – Fusion des EPCI

Mot du président

2016 restera la dernière année à l'échelle des 16 communes qui en sont adhérentes avant l'application de la réforme territoriale qui impose un seuil de 15 000 habitants. De nombreux contacts ont été pris avec les collectivités voisines et il s'est avéré qu'une association avec le bassin de vie du Pays de Honfleur serait opportune. La réforme territoriale a complètement rebattu les cartes et l'étude d'une éventuelle fusion a été menée efficacement avec l'aide d'un cabinet d'études « ALGOË Consultants ». La pertinence de ce projet a retenu les avis favorables des Commissions Départementales de Coopération Intercommunale du Calvados et de l'Eure et un arrêté interpréfectoral a entériné cette création. Parallèlement à cette étude de fusion, les conseillers communautaires ont décidé d'élaborer un PLUi. Les nombreuses commissions et réunions de travail avec l'aide de l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise (AURH) ont permis d'établir un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) débattu le 27 décembre par le conseil communautaire.

Le développement de notre territoire trouvera son dynamisme au travers de cette fusion et permettra la création d'un projet de territoire pertinent et efficace pour mener à bien les politiques à mettre en œuvre pour le bien des communes et de la population.

Les projets engagés sont nombreux et devraient aboutir prochainement au sein d'une nouvelle assemblée (gymnase communautaire, zone d'activité, open data, haut débit).

Le territoire d'articulation entre les Pays d'Auge et de Risle et la région urbaine havraise bénéficie d'un environnement très favorable qui se caractérise par un développement multipolaire qui le rend dynamique, maître de son destin et le tout dans un cadre de vie préservé.

Il faut associer à la mise en œuvre de ces projets notre regretté collègue et ami M. Jean-Marc Leprevost, maire de Saint-Sulpice de Grimbouville, vice-président. Il aura mis toute son énergie et sa passion pour notre territoire pour lequel il s'est consacré pendant 40 ans. M. Jean-Marc Leprevost était un collègue apprécié par la qualité de son travail et ses qualités d'écoute. Elu visionnaire il s'engagea très tôt au sein d'un groupe de travail pour permettre la création d'un Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine.

Président du Syndicat d'Urbanisme il prépara un contrat d'Environnement et Paysage » pour préserver le patrimoine local. Il montra l'exemple lorsqu'en 1995 il engage toutes ses forces pour la sauvegarde d'une porterie vouée à la destruction située dans la commune de Selles. Ce trésor d'architecture, unique en France, sera réimplanté dans sa commune et il en fera une mairie inaugurée en 2000. Il mettra sa disponibilité et ses connaissances au service de la population et participera activement aux réflexions menées au sein du conseil communautaire et dans différentes instances. Ses valeurs furent reconnues et fut nommé Vice-président de l'Association pour la création du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine où il prit la mesure de l'importance d'un travail collégial à l'échelle d'un estuaire dont l'avenir est porteur de nombreux projets.

L'institution : 16 communes unies dans l'intérêt général.

Pour mettre en œuvre ses compétences, la CCB est administrée par un collège de 51 élus communautaires provenant des 16 communes formant son territoire.

- Date de création : 31 décembre 2000
- Superficie du territoire : 14 547 ha
- Population : 13 234 habitants

	Population		
	Totale	Municipale	différentiel
064 Berville-sur-Mer	688	678	10
065 Beuzeville	4588	4513	75
100 Boulleville	1120	1099	21
169 Conteville	982	962	20
233 Fatouville-Grestain	776	766	10
243 Fiquefleur-Équainville	714	696	18
258 Fort-Moville	477	466	11
260 Foulbec	644	641	3
361 La Lande-Saint-Léger	337	333	4
384 Manneville-la-Raoult	516	503	13
393 Martainville	444	441	3
561 Saint-Maclou	612	600	12
597 Saint-Pierre-du-Val	570	564	6
604 Saint-Sulpice-de-Grimbouville	185	184	1
646 Le Torpt	430	421	9
671 Vannecrocq	151	144	7
Total	13234	13011	223

Un établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) fondé en décembre 2000 qui permet de mobiliser des moyens et des ressources financières pour assurer, dans de bonnes conditions, les services à la population.

La loi de juillet 1999 relative à la « simplification et au renforcement de la coopération intercommunale » ainsi que les lois MAPTAM, ALUR et Egalité Citoyenneté ont eu des conséquences sur les politiques publiques locales et la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 a porté une nouvelle organisation territoriale de la République.

Les compétences :

Le développement économique, l'aménagement du territoire (ZAE, Scot, Plui...), la solidarité (aide aux associations, l'emploi, le logement, le Pôle Enfance et Jeunesse, le Relais d'assistantes maternelles), l'environnement (gestion des déchets, déchèteries, ruissellement des eaux pluviales, l'assainissement non collectif), le transport scolaire, le tourisme, la voirie etc...

Mode de fonctionnement : Organe exécutif et assemblée délibérante.

Le Conseil Communautaire, organe délibérant

Ses principales fonctions sont : le vote du budget, le vote du compte administratif, l'examen des projets d'aménagement et de développement du territoire. Il définit également les règles de fonctionnement de la Communauté de Communes, en particulier l'organisation des décisions.

Le Président et le Bureau Communautaire, organe exécutif

Le Président est élu par le Conseil Communautaire, il est le chef de l'exécutif. Il exécute les décisions du Conseil et représente l'Institution dans les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et les recettes, est responsable de l'administration en sa qualité d'autorité territoriale. Il a reçu délégation du Conseil pour exercer un pouvoir de décision dans certains domaines (voir Annexe 3). Il préside le Bureau.

Le Bureau Communautaire gère les affaires courantes et prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil Communautaire. Il a également reçu délégation de ce dernier pour statuer dans des domaines précis.

Statutairement, il est composé du Président et de 6 Vice-Présidents.



Les sujets présentés au conseil sont examinés et préparés par 6 commissions sous la direction de M. Allain Guesdon, Président, chef de l'exécutif, chargé de mettre en œuvre les décisions du conseil communautaire, aidé par les vice-présidents qui reçoivent délégation pour agir dans les domaines suivants :

- Finances : M. Didier Levillain
- Développement économique-Habitat-tourisme : M. Jean-Marc Leprevost
- Gestion des déchets : M. Raynald Delamare
- Transports scolaires : M. Didier Delabrière
- Pôle Enfance et Jeunesse : Mme Marie-France Châron
- Voirie, assainissement non coll., ruissellement : M. Alain Fontaine
-



Les membres du Bureau réunis le 23 février 2016

En 2016, la CCB comptait 63 agents pour gérer :

- conseil communautaire : 6 (120 délibérations).
- bureau : 3
- commission et réunion de travail : 165 (activités principales, Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine, RAMSAR, Très Haut Débit, Gemapi, Fusion des collectivités territoriales, PLUi, Open Data, projet gymnase, PETR, Service Urbanisme Mutualisé...).

FINANCES



Conseil communautaire du 25 janvier 2016 (orientation budgétaire)



Vote du Budget 29 mars 2016 - salle Guy Marest à Beuzeville



Service Finances : sa mission.....

- Garantir les moyens financiers de la Communauté de Communes en assurant une gestion **optimale** des ressources financières et un système d'information financière fiable et cohérent.
- Préparation du vote du budget primitif en début d'année, du vote de décisions modificatives en cours d'année, de l'approbation du compte administratif.
- Assurer la **charge** de la gestion de la dette de la collectivité (**emprunt, trésorerie**), la **charge des dépenses** (travaux, **fournitures**, services), la charge des recettes (impôts et taxes, dotations et **subventions** versées par les **partenaires** financiers de la CDC comme le Conseil **Général**, le Conseil Régional, l'État, les **emprunts** et les **produits** des services.

Taux et les produits de la fiscalité directe

◆ Taxe d'habitation	6.25 %
◆ Taxe foncière sur les propriétés bâties	8.49 %
◆ Taxe foncière sur le non bâties	17.09 %
◆ Cotisation foncière des entreprises	5.60 %
◆ Taxes OM	16.56 %

	En € par habitant	En milliers
Total des produits de fonctionnement	454 €	5 682 €
Impôts et taxes	195 €	2 444 €
Taxes OM	119 €	1 490 €
Dotations globales de fonctionnement	6 €	72 €
CAF	28 €	353 €
Divers (subventions, participations, autres)	106 €	1 323 €
Total des charges de fonctionnement	411 €	5 132 €
Charges à caractère général	176 €	2 203 €
Charges de personnel	174 €	2 175 €
Charges financières	3 €	32 €
Subventions versées	28 €	350 €
Divers (datations et autres)	30 €	372 €

Répartitions des dépenses exécutées en 2016 pour les 3 budgets

Quelques chiffres

63 agents dont:

- 11 au service administratif et technique
- 12 au service OM
- 2 au service transport scolaire
- 7 au service voirie + spanc
- 31 au service social

Pour un budget total de

12 422 826 €

(toutes sections confondues)

1 budget principal (CDC)

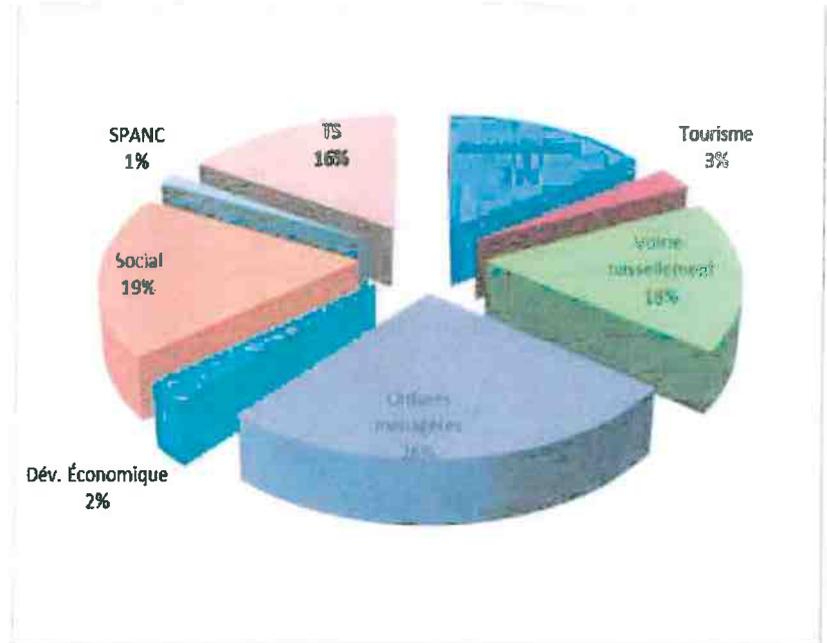
2 budgets annexes (transport scolaire et Assainissement non collectif)

1 régie de recettes

1 régie de dépenses

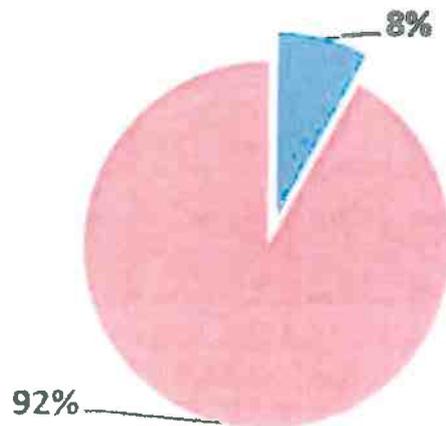
2 321 mandats de dépenses

458 litres de recettes

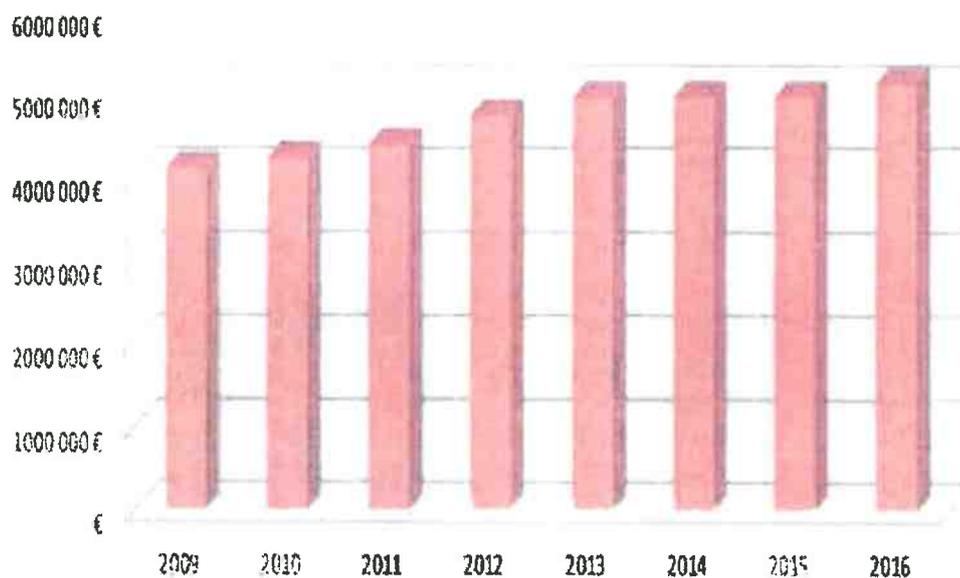


Part des sections dans le CA 2016

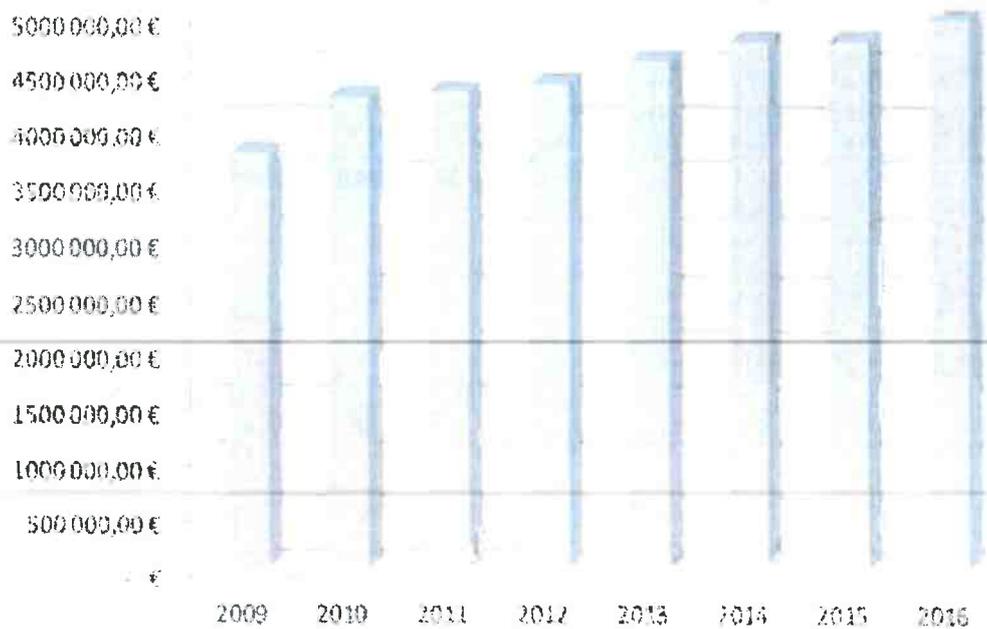
■ Investissement ■ Fonctionnement



Evolution des dépenses depuis 2009



Evolution des recettes depuis 2009 (sauf subventions)



Développement économique

Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA27)

La collectivité intervient en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour évaluer précisément la situation et les perspectives de l'Artisanat dans notre territoire. Ces actions permettent d'anticiper d'éventuels changements et accompagner au mieux les entreprises artisanales dans leur développement économique.

La CMA, en tant qu'établissement public assure notamment l'information et le soutien de l'ensemble des entreprises artisanales en activité, créateurs et repreneurs d'entreprises pour lesquels elle organise des actions d'information, de formation, de promotion et d'accompagnements.

Ce mandat confié depuis novembre 2014 à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Eure est reconduit pour apporter un soutien efficace aux artisans qui en éprouvent le besoin. Un crédit de 3 900 € est inscrit au budget 2016 pour faire face à cette dépense.

Zone d'Aménagement Économique

La ville de Beuzeville a décidé d'inclure dans le cadre de la révision de son POS et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) une zone d'activité communautaire située hameau des Ifs afin d'assurer la continuité d'expansion économique du territoire.

La Communauté de Communes de Beuzeville n'a d'autre but que d'actionner, en ces moments de diète financière et de chômage, le levier de l'investissement pour apporter une contribution au redressement économique par la réalisation d'une zone d'activités respectueuse des « spécificités locales » en harmonie avec les exploitants locaux.

Toutefois, le classement des terrains susceptibles d'accueillir une zone d'activité communautaire doit être validé lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Beuzeville, en cours d'approbation. Ce document définit à l'échelle locale un projet de développement du territoire et détermine les règles d'utilisation du sol et de construction, pour les collectivités et les particuliers. Il doit permettre d'anticiper les besoins de la population en termes d'équipements, d'emplois, de services.... Pour les 10 à 15 prochaines années.

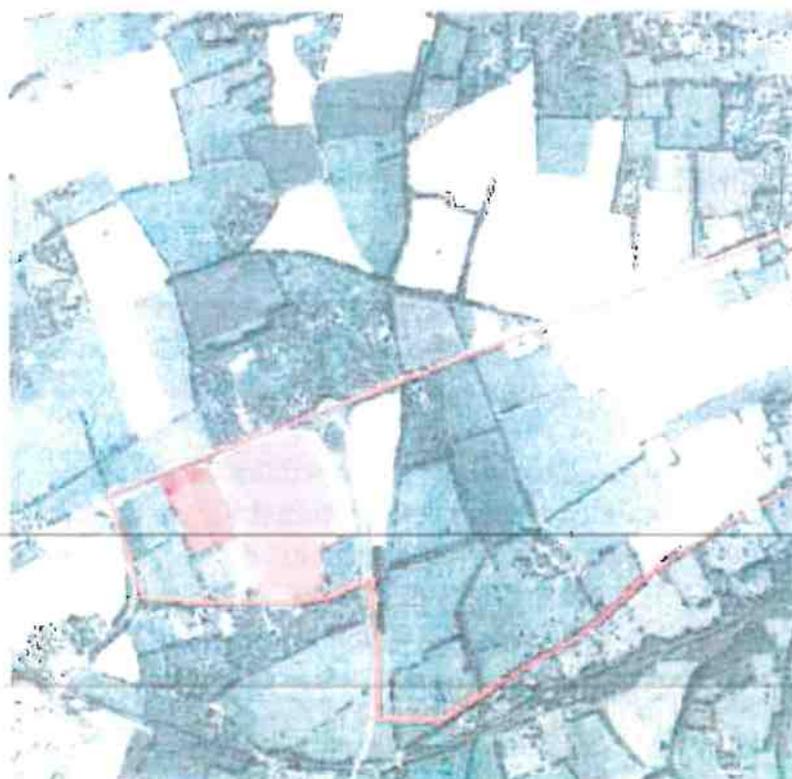
La réalisation de la future zone d'activité communautaire débutera dès l'approbation du PLU de la ville de Beuzeville.

Nos atouts...

Les infrastructures routières sont importantes et s'intègrent depuis plusieurs décennies dans notre environnement : autoroute A13 (construction en trois temps tout d'abord de Mantes à Beuzeville (27), de Caen jusqu'à Dozulé (14), et le dernier tronçon de Dozulé à Beuzeville a été mis en service en 1976. Ces aménagements furent complétés dès 1984 par la mise en œuvre du contournement de Beuzeville (en cours de finition) qui a permis le développement de la plateforme de grande distribution Système U Nord-Ouest (Date de création 24/02/1981) qui bénéficia d'un accès direct sur la ligne ferroviaire Glos-Montfort/Honfleur.

La future zone d'activité communautaire est située à proximité de cette ligne et pourrait bénéficier d'un raccordement éventuel en cas de nouvelle exploitation de cette voie ferrée. Ce projet de ZAC s'inscrit dans un environnement très favorable de par une situation centrale proche des centres de Rouen, Caen et Le Havre, et d'un accès autoroutier rapide vers la métropole parisienne.

La Communauté de Communes de Beuzeville s'appuie sur l'attractivité touristique de son territoire pour mettre en valeur ses possibilités d'expansion économique et veut offrir la possibilité aux entrepreneurs d'accueillir tous projets d'implantation dans un environnement de qualité irrigué par des axes routiers majeurs.



Habitat :

Dans le cadre du protocole territorial « Habiter Mieux » avec SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat Normandie Seine) des dispositifs d'aides complémentaires pour l'amélioration de l'habitat ont été mis en œuvre (maintien à domicile et handicap, habitat indigne ou très dégradé, rénovation énergétique etc..).

Actions :

- Une permanence locale d'information mensuelle
- Un accueil téléphonique quotidien (et au bureau)
- Information des habitants au travers de la presse locale
- Aide à la décision et au montage des projets des propriétaires
- Réalisation de diagnostics techniques, sociaux et juridiques
- Réalisation d'un bilan annuel
- Coordination de l'action avec l'espace Info-Energie (EIE)

Résultats généraux 2015 - 2016



Tourisme :

La communauté de communes de Beuzeville oriente l'action de l'Office de Tourisme de Beuzeville au moyen d'une convention d'objectif et apporte son soutien financier pour garantir un accueil de qualité aux touristes nombreux qui profitent de nos hébergements ruraux de qualité.

Le premier syndicat d'initiative a été créé le 21 octobre 1965 par Monsieur Joseph METRAL, conseiller général, Maire de Beuzeville et présidé par Monsieur DELAHAYE Guy de 1965 à 1970, Monsieur TRAVERS de 1970 à 1990, Monsieur Claude SALMON de 1990 à 2009, Mademoiselle Michèle CHAPELLE de 2009 à 2015 et depuis Avril 2015 par Madame Elisabeth Le Pape.

L'association a pris le nom de Syndicat d'initiative du canton de Beuzeville le 14 mars 1990.

- Constitué de l'ensemble des seize communes du canton
- Inscrit à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de l'Eure
- Affilié à la Fédération Régionale de Normandie et par cela à la Fédération Nationale des Offices de Tourisme
- Le syndicat d'initiative est devenu Office de Tourisme 1 étoile par arrêté préfectoral du 24 septembre 1992.
- Office de Tourisme 2 étoiles en 2005 et renouvelé en 2010
- Obtention du label Tourisme & Handicap pour les 4 déficiences en 2012
- Classement en Office de Tourisme Catégorie II le 27 avril 2015 selon les nouveaux critères de classement
- Obtention de la marque Qualité Tourisme le 20 décembre 2015

Composition du bureau

Présidente :	- Madame LE PAPE Elisabeth
Vice-présidents :	- Madame LEBAS Françoise-Déléguée, Fleurissement & Adhésions
Madame ANFREY Odile	- Déléguée Concours photo & Randonnées
Monsieur GUILLOD Joël	- Délégué Informatique & Taxe de séjour
Secrétaire :	- Madame BULTEY Régine
Secrétaire Adjointe :	- Madame PEUDRU Christine

Les chiffres-clés de l'office de tourisme

1. Contacts Accueil - Visiteurs

Total des contacts (demandes) en 2016 : **6 961** contre 7 089 en 2015 soit -1.8 %

Total des visiteurs à l'accueil en 2016 : **13 097** contre 12 434 en 2015 soit + 5 %

En comparaison avec 2015, le premier trimestre et le dernier trimestre affichent des chiffres stables, en revanche les chiffres sont en légère baisse d'avril à septembre.

Conclusion : En globalité, on enregistre une légère baisse des contacts par rapport à 2015 soit -1.8%, mais le nombre de visiteurs est lui en hausse depuis plusieurs années, soit de + 5% par rapport à 2015.

Editions :

Guide touristique (5000 ex.), l'église Saint-Héliier de Beuzeville (3500 ex.), circuit des églises romanes (3000 ex.), la route des lavoirs (3000 ex.), 23 circuits de randonnées (Carte éditée à 25 000 exemplaires pour 2015 et 2016), guide « Le Pays Risle Estuaire » 14 000 ex. en 2016, circuits groupes guide CDT 20 000 ex., « Destination » : un magazine de prestige est édité chaque année à l'échelle de l'estuaire (20 000 ex.), deux brochures sur le savoir-faire local des producteurs et artisans d'art, programme dédié aux familles, circuits vélo avec roadbooks, Programme des Editions événementielles (libre-service à l'accueil), programmes et affiches des manifestations, accompagnement des associations locales et l'union commerciale pour éditer programmes/affiches, programme d'animation (4 500 ex.)

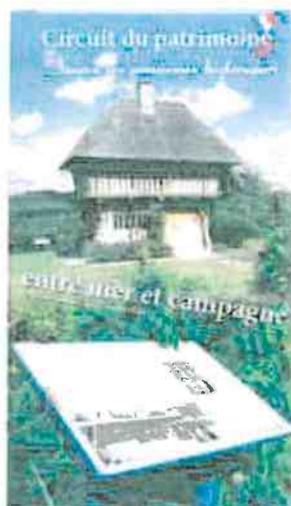
Création 2016

Support pour la découverte des 8 panneaux historiques implantés sur Beuzeville, Conteville, Berville, Fatouville (Abbaye de Grestain et chapelle de Carbec). Redonne vie à certains bâtiments disparus et retrace l'histoire de notre patrimoine.

Le circuit du patrimoine - 8 panneaux installés :

- 4 à Beuzeville (place du marché, place de l'église, halle au blé, médiathèque)
- 1 à Berville-sur-mer
- 2 à Fatouville-Grestain (abbaye de Grestain et chapelle de Carbec)
- 1 à Conteville

Soutien financier : Crédit Agricole, à la Région Normandie et à la Communauté de Communes de Beuzeville. Mise en place avec l'aide technique de la Commune de Beuzeville.





Inauguration du sentier de l'Argousier – 8 Juillet 2016 (Fatouville-Grestain/Berville sur Mer)



Marché des producteurs locaux 31 juillet 2016

TOURISME - Création d'un EPIC Intercommunal

(Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial)



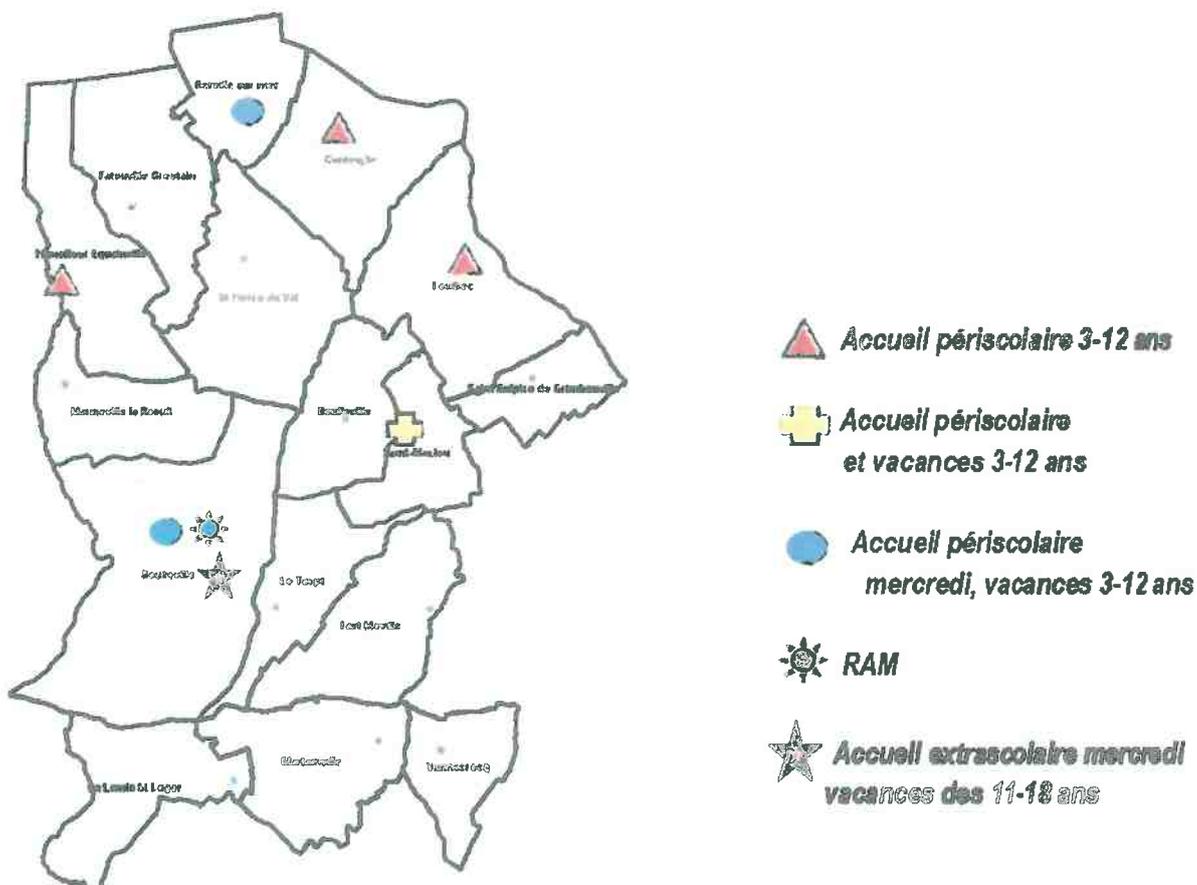
Dans le cadre de la loi NOTRe les intercommunalités seront dotées, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la compétence promotion touristique (création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités touristiques et promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme).

Pour tenir compte de la volonté de la ville de Honfleur d'intégrer l'EPIC communal au sein de l'intercommunalité ce mode de gestion semble le mieux approprié, dans un premier temps, pour assurer une transition dans les meilleurs délais dès le 1^{er} janvier 2017. Des réunions de travail entre les communautés de communes et les Offices de Tourisme concernés ont été organisées pour la rédaction des statuts du futur Office de Tourisme intercommunal. Un EPIC perçoit le produit de la taxe de séjour instauré par les communes incluses dans son périmètre de compétence (dispositions de l'article L.133.7 du code du tourisme).

Cette décision est entérinée par le conseil communautaire et le nouvel établissement couvrira le territoire de la future structure intercommunale fusionnée entre la Communauté de Communes du Pays de Honfleur et la Communauté de Communes de Beuzeville à compter du 1^{er} janvier 2017 par intégration de l'EPIC de la ville de Honfleur et l'association Office de Tourisme de Beuzeville avec répartition équitable des sièges entre les deux territoires.

Le pôle Enfance et Jeunesse

- **928 enfants** de 3 à 17 ans accueillis en 2016 pour **156 992 heures** de présences réalisées
Les structures d'accueil sont réparties sur l'ensemble du territoire en fonction des regroupements pédagogiques scolaires :
- **Un Relais Assistantes Maternelles** : 2 animatrices dans les locaux de l'Abord'âge, accueils administratifs, ateliers d'éveil, ateliers parents enfants, ateliers autour de la lecture, de la psychomotricité, massage bébés, portage, signe avec moi, soutien à la parentalité avec des soirées thématiques...
- **8 accueils périscolaires** : tous les jours de l'année scolaire 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30 dans les locaux scolaires – 19 animateurs – (**Beuzeville** / 3 accueils –Mater/CP-CE1/CE2 à CM2/, **Saint-Maclou** (pour le regroupement Saint-Maclou/Boulleville), **Berville-Sur-Mer** (pour le regroupement Berville-Sur-Mer/Fatouville-Grestain et Saint-Pierre du Val), **Foulbec**, **Conteville** et **Fiquefleur-Equainville** (pour le regroupement Fiquefleur-E/Manneville-La-Raoult)
- **2 accueils périscolaires mercredi 4-12 ans** : de 12h00 à 18h30 – 9 animateurs, 1 accueil à Beuzeville l'Abord'âge et 1 à l'école de Berville-Sur-Mer. Ramassage de l'ensemble des enfants dans les différents regroupements pédagogiques et répartition sur les deux accueils en fonction de la proximité géographique.
- **3 accueils extrascolaires 3-12 ans** : *petites vacances (hors Noël)* :
Beuzeville l'Abord'âge – 50 places / 6 animateurs, Saint-Maclou l'école – 35 places / 4 animateurs, Berville-Sur-Mer l'école – 30 places / 3-4 animateurs
Grandes vacances juillet :
Beuzeville l'école – 210 places / 29 animateurs, Saint-Maclou l'école – 50 places / 9 animateurs, Berville-Sur-Mer l'école – 70 places / 11 animateurs
Grandes vacances Aout :
Beuzeville l'Abord'âge – 50 places / 9 animateurs, Berville-Sur-Mer l'école – 70 places / 11 animateurs
- **Un accueil jeunes** : dans les locaux de l'Abord'âge - 2 animateurs - le mercredi de 13h30 à 18h00 / 20 places, les petites vacances hors Noël / 20 places et en juillet de 9h à 18h / 48 places. Un accueil est proposé le mardi soir de 17h à 19h30.
- **13 formations BAFA/BAFD** prises en charge par la collectivité : L'encadrement et l'accompagnement des enfants et des jeunes nécessitent un personnel formé et sensibilisé aux préoccupations éducatives locales. L'objectif à atteindre est de promouvoir un encadrement de qualité par la formation d'adultes vacataires ou professionnels pour l'accompagnement des enfants par le travail en réseau des animateurs sur les différents accueils afin d'assurer une pertinence cantonale du projet et la formation des animateurs et des responsables de secteur. Ceci permet d'améliorer la qualité de l'accueil en fidélisant l'équipe sur 3 ou 4 ans. Cette prise en charge permet également d'atteindre les quotas légaux des taux d'encadrement. Au-delà des formations BAFA-BAFD et PSC1, d'autres formations ont été suivies par l'équipe : avec la DDSC « comment mettre en place une mini-ferme pédagogique dans les ACM » + Formation avec le CERZA « Courts métrages et vidéos ».
- C'est une équipe de **25 agents** : 17 permanents titulaires dont 16 à temps plein et une comptable à ¼ temps ainsi que 8 agents à temps non complet contractuels ou en contrats aidés. En période de vacances, des animateurs vacataires viennent renforcer les équipes.



Bilan 2016 :

Comme les années précédentes, la CDC devait veiller à la pérennisation de la qualité de ses accueils avec le soutien d'une équipe d'animation dynamique et adhérente à un programme de formation.

Tous les accueils sont maintenant bien identifiés sur le territoire par les familles. Les structures délocalisées permettent de proposer des services de proximité palliant aux problèmes de mobilité. Cette proximité permet également de garder une dynamique sur nos petites communes.

Les enfants ont pu par le biais des animations être sensibilisés aux notions de citoyenneté et écocitoyenneté. Au-delà du service d'accueil pour les familles, toutes les actions visent à faciliter l'apprentissage à la vie sociale, à la responsabilisation et à l'épanouissement de l'enfant sur son temps libre.

- Travail sur le projet ados
- Participation à la semaine des parents au niveau départemental – projet porté par la CAF de l'Eure
- Préparation de la fusion – rencontre avec le cabinet d'étude, des élus pour présenter le service existant sur la CDC de Beuzeville

Orientations 2017 :

Dans le respect du schéma de développement CEJ 2015-2018, les grands axes de travail sont envisagés pour 2017 :

- Evolution du projet éducatif en fonction des réalités du territoire
- Pérennisation qualitative et quantitative de l'organisation des accueils de loisirs péri et extra scolaires. Adaptation du nombre d'animateurs en fonction des fréquentations et quotas légaux d'encadrement.
- Pérennisation des activités du RPAM et des actions soutien à la parentalité.
- Travail sur le projet pédagogique de l'accueil « jeunes ».
- Formations des personnels : BAFA/BAFD et autres formations en lien avec tous les aspects de l'animation.
- Préparation du diagnostic des Communautés de communes respectives – Beuzeville / Honfleur, en terme de dispositifs existants à destination des familles – petite enfance, enfance, jeunesse, assistantes maternelles, soutien à la parentalité, recensement des besoins.

Gestion des déchets :

La communauté de communes de Beuzeville adhère au syndicat de destruction des ordures ménagères de l'ouest du département de l'Eure - **SDOMODE** (établissement public de coopération intercommunal chargé d'assurer la gestion des déchets ménagers des communes de son territoire) qui représente 178 838 habitants - 278 communes.

La collecte des points apports Volontaires est gérée par cet organisme mais l'entretien est assuré par notre service en régie.

Depuis mars 2013 toutes les communes du canton sont collectées en porte à porte (PAP). Des potences ont été installées pour les routes inaccessibles et des bacs aux couvercles jaunes sur les points apports volontaires (PAV).

Les Contributions 2016 pour le SDOMODE sont de : 50 715€ (administration générale 3.10 /Hbt – 0.80 tri sélectif /hbt)

Les Tonnages

• Verres :	458,00 T
• Journaux magazines /papier :	106,04 T
• Emballages légers :	287,94 T
• gros cartons + benne déchèterie :	<u>146,54 T</u>
Total de :	998,52 T (2015 : 1 006 T)

Les déchets dangereux des ménages :

• DEEE :	125,94 T
• Pneus :	9,19 T
• DDS :	30,75 T
• Batteries :	1,59 T
• Lampes :	0,21 T
• Huiles :	2,79 T
• Piles :	<u>0,52 T</u>
Total	170,99 t

Évolution des tonnages

Année	Tonnage	Coût/tonne	Total €
2009	3531,94	60	211 916
2010	3642,75	66	240 421
2011	3704,00	77	285 208
2012	3635,70	86	312 670
2013	3504,60	87	304 900
2014	3568,00	86	306 848
2015	3547,00	87,15	309 121
2016	3560,36	88,15	313 845

VOIRIE

Requalification

La communauté de Commune de Beuzeville participe par fonds de concours aux projets de requalification urbaine portés par les Communes. Ces travaux **concernent** pour partie les routes (à charge CCB) mais aussi et surtout d'autres ouvrages et équipement dont la gestion est assurée par les Communes. Les Communes restent donc Maître d'Ouvrage de leurs projets global afin notamment d'être en relation directe avec leur maître d'œuvre.



Rue Auguste Gérard (Beuzeville)

Entretien des réseaux de voirie

Le service Voirie met en œuvre les réparations ponctuelles nécessaires afin de **maintenir** l'infrastructure routière sûre et confortable. A cet effet 59.068€ ont été dépensés en fournitures et matériaux (cailloux, sable, tarmac...) et 11.640€ ont été dépensés pour la mise en œuvre d'émulsion gravillonnée pour stabiliser des couches de roulement ou des accotements.



1 : Grattage & reprofilage en cailloux / 2 : Cylindrage / 3 application de la couche d'émulsion gravillonnée

Le projet limitrophe avec Toutainville a été porté par la CCB, exécuté dans le cadre du marché à bon de commande de la CCB avec l'entreprise COLAS. Il a nécessité l'intervention de l'entreprise XXXX.

Pour l'exécution de travaux préparatoires (pose de bordures). Le tout a été cofinancé par la Commune de Toutainville par fond de concours à hauteur de 50%.



Avant



Après

Afin de poursuivre le programme d'entretien des voies communales un marché constitué de 3 lots techniques a été attribué à trois entreprises (2 ans, reconductible une fois (2 ans)). Les conditions climatiques et le calendrier d'intervention de l'entreprise Eiffage n'a pas permis la mise en œuvre du programme d'enrobé coulé à froids (MBCF-2016) ; Le programme a été reporté et exécuté en 2017.

BILAN des travaux exécutés :

● **Travaux d'Enrobé Environnemental**
[entreprise COLAS] : -----

route de la Petite Campagne / la Bulterie
(**Manneville la Raoult / Beuzeville**)
route des 4 Ormes (**La Lande Saint-Léger**)
rue des Chaumières (**Berville sur Mer**)
route de la fine Mare (**Saint Sulpice de
Grimbouville vs Toutainville**)
chemin des Bruyères (**Martainville**)

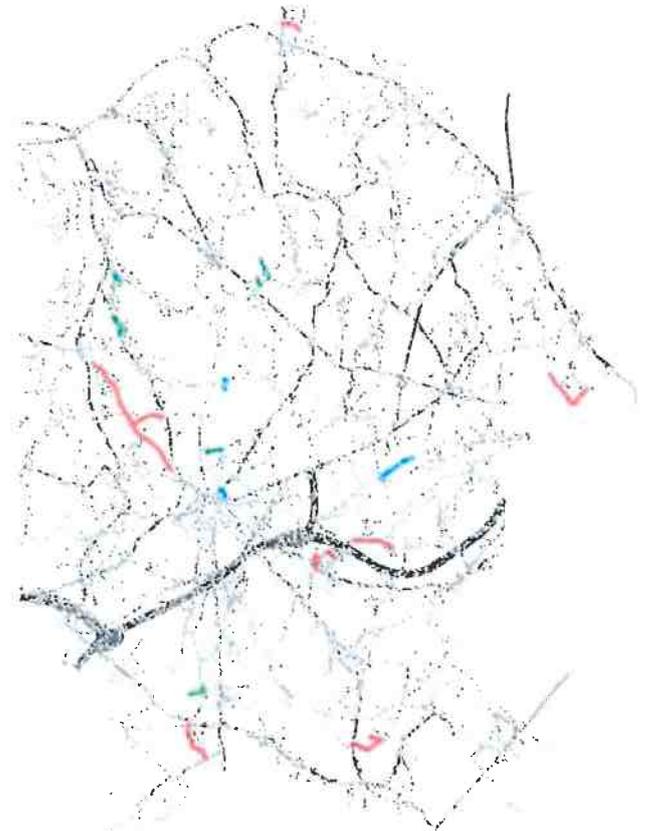
Pour un total de 25.256 m² (177.856 €TTC)

● **Travaux d'enduits gravillonnés
superficiels** [entreprise VIAFRANCE] : -----
rue des Monts Hativets (**Fiquefleur Equainville**)
rue du Haras (**Manneville la Raoult**)
chemin de la Champagne (**Beuzeville**)
chemin de la Campagne (**La Lande Saint-Léger**)
Le Mesnil (**Saint Pierre du Val**)

Pour un total de :
5.607 m² (11.640 €TTC)

● **Travaux d'émulsion gravillonnée** [en régie] : ---

rue au coq (**Beuzeville**)
rue cailloux (**Manneville la Raoult**)
route de Saint-Maclou [accotement] (**Le Torpt**)
Pour un total de : 1.910 m² (7500 €TTC)



Entretien des accotements

Les membres du Conseil Communautaire ont réaffirmé leur attachement à l'entretien des accotements sur la période automnale. Un marché a été ouvert en procédure adaptée (sans reconduction) pour cette mission d'entretien pour l'automne 2016. L'opération a été mise en œuvre par l'entreprise COEURET.

Ruissellement

Les missions du service « ruissellement » sont les suivantes :

- apporter un avis technique et conseiller les communes dans la conception et l'instruction des opérations d'urbanisme (permis de construire, certificats d'urbanisme...) sur le volet gestion des eaux pluviales
- réaliser les études nécessaires à la bonne compréhension du territoire, de ses enjeux, de ses problématiques (étude hydraulique des bassins versants du canton)
- programmer les tranches de travaux de lutte contre les inondations
- Suivi administratif des marchés de maîtrise d'œuvre/travaux et demandes de subvention
- Suivi de la réalisation de travaux
- Suivi et programmation de l'entretien des ouvrages hydrauliques
- Suivi et participation aux réunions concernant les projets de gestion de l'eau portés par d'autres structures (SAGE de la Risle, Restauration hydromorphologique de la Risle Maritime, label RAMSAR, renaturation de la Vilaine...)

Travaux d'aménagements hydrauliques de l'amont du bassin versant de la Vilaine

- Une étude d'aménagement d'une noue à redans dotée d'une capacité de régulation de flux destinée à gérer les eaux de ruissellement de la Pomme d'or, des Faulques, d'un bassin de l'A13 et d'une partie de la déviation de Beuzeville a été menée à bien en collaboration avec le Conseil Départemental et la SAPN (Groupe SANEF).
- Ces travaux, inscrits au budget primitif sous l'opération 18 pour un montant total de 220 000€ sont financés à parts égales (3*1/3) entre la Communauté de Communes de Beuzeville, le Conseil Départemental de l'Eure et la SAPN.
- Le marché a été signé le 29 avril 2016 pour un montant de 112 719,30 € HT. L'attributaire est l'entreprise TP Tinel.
- Les travaux de terrassement se sont déroulés à partir du mois de juin 2016 jusqu'au mois d'août. Le volume de rétention de la noue créée est de 3973 m³.
- Nous sommes à ce jour en attente de la maîtrise d'œuvre pour lever les réserves et clôturer le marché.
- L'entretien de cet ouvrage sera à intégrer au programme d'entretien en régie des prairies inondables déjà en place.



Travaux amont du bassin versant de la Vilaine - juillet 2016



Depuis février 2014, la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine porte, en partenariat avec le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande et les Communautés de Communes de Beuzeville et de Pont-Audemer, un projet de labellisation sur le territoire du marais Vernier et de la Risle maritime au titre de la convention internationale de Ramsar.

Du fait de sa proximité avec l'estuaire de la Seine, ce territoire au patrimoine exceptionnel, tant au niveau culturel que naturel, constitue l'une des plus vastes zones humides de la vallée de Seine. Les caractéristiques écologiques du site, résultant d'une co-construction Homme-Nature, en font également un espace unique de première importance abritant le plus important gisement de tourbe de France métropolitaine.

Le 18 décembre 2015, ce projet a abouti à la labellisation officielle du site Marais Vernier – Risle Maritime au titre de la convention internationale de Ramsar.

Il s'agit du 44e site français à disposer de cette reconnaissance. Avec les sites bas-normands "Les marais du Cotentin et du Bessin », et la « Baie des Veys" ainsi que la "Baie du Mont-Saint-Michel", la Normandie possède ainsi 3 sites labellisés Ramsar.

Dans ce contexte, le service ruissellement de la Communauté de communes de Beuzeville a travaillé en collaboration avec les 3 partenaires à l'organisation d'une journée officielle de labellisation du site RAMSAR au mois d'avril et d'un séminaire d'envergure nationale au mois de novembre.

Ces deux évènements ont engendré une forte mobilisation – environ 150 participants chacun.

La collaboration entre les différents partenaires est vouée à perdurer dans le temps. En effet, le travail de valorisation de cette zone humide d'importance internationale ne s'arrête pas à l'obtention du label.

Les perspectives de travail sont variées : valorisation des paysages, tourisme, mise en place de circuits courts/labels, protection du patrimoine et de l'agriculture...





9 octobre 2016 – Théâtre de Pont-Audemer



Monsieur Jean-Marc Leprevost sur le site de St Sulpice de Grimbouville en compagnie de Monsieur Benoit Gatinet, Président de la communauté de communes de Quillebeuf. (marais de la Risle Maritime)

Urbanisme

Le service ruissellement émet des avis relatifs aux eaux pluviales lors de l'instruction des permis de construire, des certificats d'urbanisme etc. Ces avis tiennent compte des risques liés à l'implantation des parcelles et des habitations (zone inondable, axe de ruissellement...) mais aussi des systèmes de gestion des eaux pluviales. Des conseils de gestion (système de gestion des EP, débits de fuite...) sont fournis afin de respecter la réglementation.

Le service ruissellement émet en moyenne une trentaine d'avis par an.

Le service ruissellement a également une mission de conseils aux communes ainsi qu'aux architectes, maîtres d'œuvres etc. dans la conception de leur projet de gestion des eaux pluviales.

Accueil et encadrement d'un stagiaire

Le service ruissellement a accueilli durant 6 semaines une stagiaire de niveau Licence. L'objectif de ce stage était de faire un état des lieux des études et travaux réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes de Beuzeville et la Communauté de Communes du Pays de Honfleur. Cette analyse a permis d'envisager des perspectives pour la mise en place du service en charge du ruissellement de la lutte contre les inondations et de son fonctionnement après fusion des deux collectivités dans le cadre de la loi Notre.

Visites de surveillance et mise à jour de la base de données

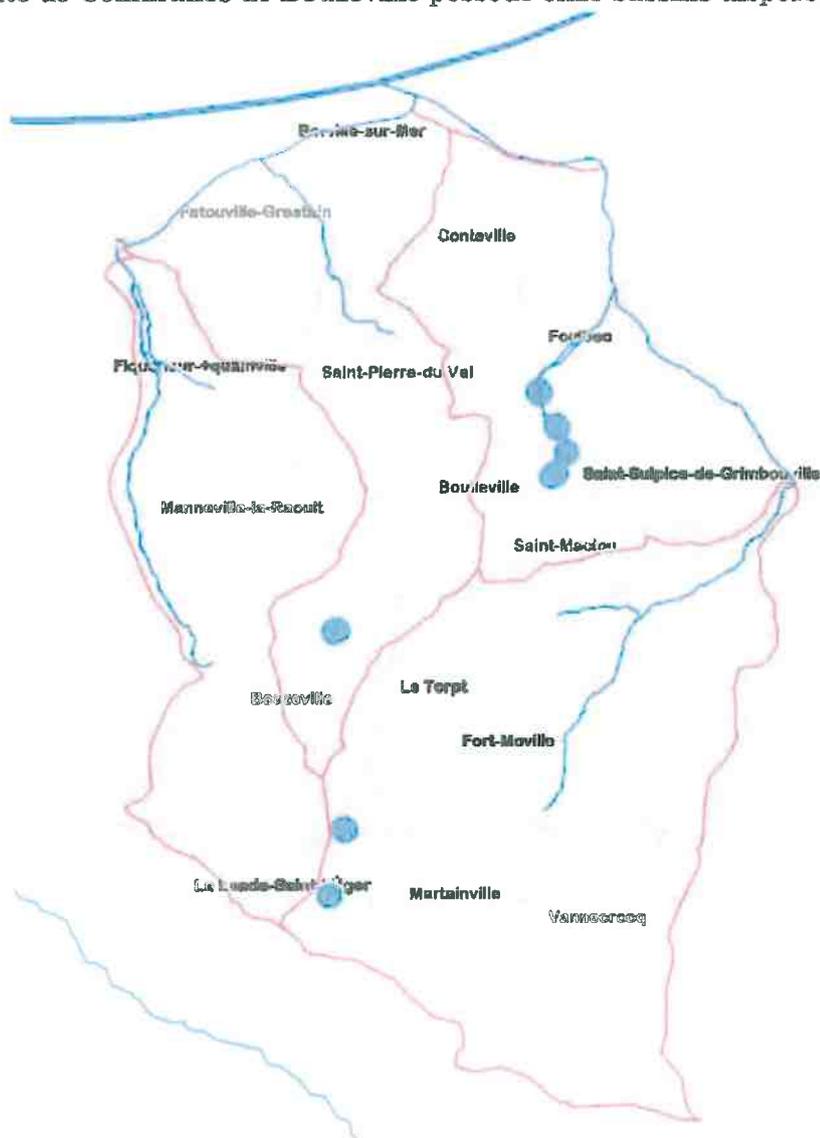
Le service ruissellement veille au fonctionnement et au bon état général des ouvrages de lutte contre les inondations.

Pour se faire, des visites de surveillance régulières sont effectuées tous les trois mois, qui suivent un protocole défini.

Après chaque visite, et pour chaque ouvrage, une fiche de surveillance est établie, référençant les problèmes et constats, l'état de chaque partie de l'ouvrage, l'entretien effectué ou à programmer. La base de données relative au suivi des ouvrages est également mise à jour après chaque visite, régulière ou exceptionnelle.

Entretien des bassins en régie

La Communauté de Communes de Beuzeville possède onze bassins dispersés sur le territoire :



Carte des prairies inondables des 1^{ère} et 2^e tranches

L'entretien de ces bassins en régie à l'aide du tracteur acheté en 2015 a commencé au printemps 2016 et s'est poursuivi jusqu'au mois d'octobre.

En plus du fauchage de l'herbe (3 passages par bassin en moyenne), l'agent chargé de l'entretien a également élagué et entretenu les haies et arbres présents sur les sites.

Cet entretien équivaut à environ 220 heures de travail, hors entretien du matériel.



Un bilan a été effectué après la saison de fauche afin de déterminer les contraintes liées à l'entretien, les modifications à apporter aux ouvrages (terrassment de tas de terre, nettoyage de matériaux restés sur place après les travaux...) afin d'optimiser l'entretien. Le suivi et la programmation de l'entretien se sont faits en direct.

Une programmation annuelle sera à mettre en place pour la saison 2017. Cependant, elle se devra d'être flexible afin de tenir compte des conditions météorologiques (pas de fauche des bassins par temps humide, anticipation des événements orageux...).



Fond de la mare avant saison de fauche 2016



Fond de la mare après saison de fauche 2016

Entretien des chemins de randonnée

La Communauté de Communes de Beuzeville a pris en charge l'entretien des chemins de randonnée référencés par l'Office de tourisme.

Cet entretien, à raison d'un passage par sentier, s'est déroulé sur 40 heures environ. Une programmation annuelle sera également à mettre en place pour la saison 2017.



Les statuts :

En vertu des articles L. 2224-8 et L.2224-17 du code général des collectivités territoriales, le SPANC de la communauté des communes de Beuzeville, a pour mission l'exécution du contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif, sur l'ensemble du territoire de la communauté des communes du canton de Beuzeville.

Le contrôle technique :

- La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des filières,
- La vérification périodique du bon fonctionnement des filières,
- La vérification du bon entretien des filières. »

Ces contrôles sont réalisés à travers différentes missions dont les modalités d'exécution (information, contenu, restitution, facturation, périmètre et conditions d'intervention) sont précisées dans le règlement de service du SPANC, notamment aux chapitres IV, V et VI.

« Prospection » / « Vérification du bon fonctionnement des filières » / « Bilan d'accumulation de matière » / « Vérification de l'entretien des ouvrages » / « Validation de projet » / « Validation de travaux » / « Conseils, informations, attestation » / « Suivi des filières existantes » / « Suivi des filières neuves »

Ces missions visent à connaître, permettre l'entretien et la pérennisation des ouvrages, leur amélioration dans le respect des règlements techniques en vigueur et d'assurer leur bonne adaptation aux contraintes spécifiques du trio « habitation – terrain – filière ».

Bilan d'activité :

1er cycle de contrôle :

- Diagnostics initial (130 dossiers : secteurs zonés « collectif » mais non desservis)

Installations nouvelles :

- suivi des projets de réhabilitation et de construction neuve (96 dossiers)
- suivi des travaux (76 dossiers)

2^{ème} cycle de contrôle :

- Contrôles périodiques (186 dossiers : état des lieux & évolution des désordres... enregistrement des modifications apportées...)
- Mise à jour* des diagnostics dans le cadre des mutations immobilières (50 dossiers)
- contrôle de performances des filières neuves installées entre 2011 et 2012 (73 dossiers)
- contrôle de performances des filières neuves sous agréments (« microstations ») (10 dossiers)

Parc et financement du service :

Le SPANC contrôle le fonctionnement de 4020 filières d'assainissement privées.

3703 sont en service. (*assiette*)

Le financement du service est assuré par une redevance annuelle de 20€ adossé à chaque filière en service. (*taux*)

Ceci développe une recette prévisionnelle annuelle de 74.060 € exclusivement affectée au fonctionnement du service.



Messieurs Christian Guezennec et Jean-Luc Brunel

Remplacement de M. Christian Guezennec :

C'est une longue carrière débutée le 1^{er} janvier 1992 qui laisse de nombreux souvenirs à Monsieur Cristian Guezennec très apprécié pour son efficacité et son dévouement au sein du service de transport scolaire. Les élus n'ont pas manqué de faire l'éloge d'une collaboration exemplaire durant les 21 années passées au service des communes et acteur indispensable et incontournable du quotidien des élèves chaque année.

A 66 ans, il se réserve une retraite bien méritée riche en activités dans son domaine de prédilection la mécanique et les voitures de collection.

Radié des cadres le 31 août, il est remplacé par M. Jean-Luc Brunel.

Quelques données chiffrées sur le transport scolaire dans l'Eure :

- 38 000 élèves transportés par jour,
- 750 circuits journaliers
- 36 millions d'euros par an
- le coût du transport d'un élève dans l'Eure est de 800 € par an

Les services de transport scolaire ont pour but de faciliter les déplacements des élèves entre la résidence familiale et divers établissements scolaires (Pont-Audemer, Manneville-sur-Risle et du territoire de Beuzeville). Ils sont financés par le Conseil Départemental de l'Eure à hauteur de 85 % et 50 % pour les services uniquement « cantine ».

Sur le territoire de Beuzeville, 23 circuits sont en service et environ 1150 élèves sont transportés :

- 7 circuits pour les écoles maternelles et primaires,
- 10 circuits pour les collégiens,
- 6 circuits pour les lycéens

Ces transports sont effectués pour 17 circuits par un transporteur, V.T.N.I. et 6 circuits par la régie de l'antenne de Beuzeville.



M. Jean-Luc BRUNEL



M. Jean-Claude HAMON

Pour optimiser les transports scolaires les services sont organisés dans les limites raisonnables de pénibilité pour les élèves et de coût financier pour la collectivité. Les circuits sont effectués successivement pour les lycées, collèges et écoles maternelles/primaires le matin et inversement des enchainements du soir.

DIAGNOSTIC DES POINTS D'ARRETS SUR LE PERIMETRE DU TERRITOIRE DE BEUZEVILLE

Dans le cadre de son schéma départemental d'accessibilité et de sécurité des arrêts adopté en Juin 2009, le Département de l'Eure a mis en place une politique de sécurisation de l'ensemble des points d'arrêts des circuits scolaires et des lignes régulières.

En 2015, un diagnostic des points d'arrêts actifs et inactifs sur le périmètre de la Communauté de Communes de Beuzeville a été effectué en collaboration avec M. DELABRIERE Didier, Vice-président de la Communauté de communes, M. MAVON, Direction des Routes et de Transports et les différents maires concernant les circuits scolaires.



avant signalisation



après signalisation

FORMATION DES ACCOMPAGNATEURS(trices)

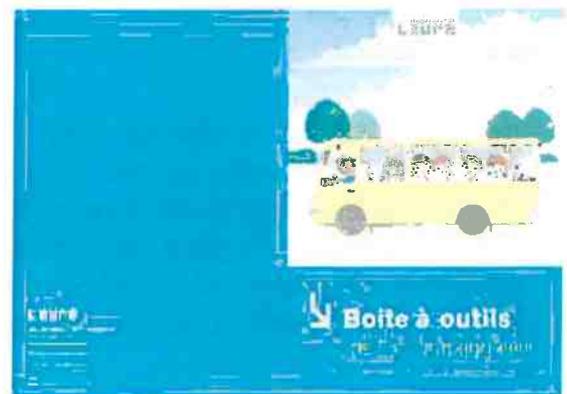
Les parents d'élèves acceptent de moins en moins de voir les enfants, leurs enfants, se déplacer dans les transports collectifs sans être accompagnés. Le conducteur, seul, ne peut gérer en même temps la conduite et la surveillance des jeunes passagers.

L'accompagnement des élèves, notamment des plus jeunes (entre autre, les maternelles), devient nécessaire. La présence des accompagnateurs n'est cependant profitable et pertinente qu'avec une formation spécialisée de ces personnels. Cette mission reste beaucoup plus complexe qu'elle n'y paraît.

En 2015, une formation de nos accompagnateurs a été réalisée afin de les sensibiliser à leurs responsabilités (devoirs de l'accompagnateur, législation, place dans l'organisation du transport scolaire). De transmettre les consignes nécessaires à la sécurité des passagers transportés et au bon fonctionnement du service (procédures d'évacuation, positionnement dans le véhicule, montée/descente des jeunes, accidentologie, ...)

Une charte et une convention a été signées entre les SIVOS, SIVOM ou SIVU et le service transport scolaire pour la mise à disposition d'un accompagnateur.

Une plaquette « Boîte à outils de l'accompagnateur » éditée par le Conseil Départemental de l'Eure leur a été remise.



Transport Foulbec-Conteville

La mise en place d'une cantine à Foulbec entraîne la suppression du service de transport entre les communes de Foulbec et Conteville dès la rentrée scolaire 2016.

Construction d'un gymnase communautaire :

La construction d'un gymnase communautaire est maintenant acquise et la commune de Beuzeville, pour permettre cette réalisation, vend un terrain pour le prix de cession est de 1 €, dont l'accès se fait par le rue Pierre Mendès-France (superficie de 8 419 m², prise sur la parcelle cadastrée section AL N°73 et situé au sud de Beuzeville, disposant d'un accès par les rues Pierre Mendès-France et l'allée des Quatre paroisses).

En contrepartie, la communauté de communes s'engage d'aménager l'accès à la parcelle attenante restée propriété de la commune de Beuzeville.



La situation de ce terrain permet de conserver une proximité avec les aménagements du terrain de sport, des écoles élémentaires et du collège J. Brel.

Lors de la séance budgétaire du 29 mars, il a été présenté le coût d'objectif prévisionnel de cette opération arrêté à 2 897 315 € HT, soit 3 471 978 € TTC.

La collectivité se fait assister des services d'« Eure Aménagement Développement », Société Anonyme d'Economie Mixte départementale pour la conduite de l'opération. Un jury de concours est formé pour procéder à la désignation d'un maître d'œuvre dans les conditions prévues par le code des marchés publics. Ce jury est composé du Président de la communauté de communes, de 5 membres de l'assemblée délibérante, de deux personnalités compétentes, un tiers de maîtres d'œuvre et M. Riette, principal du collège J. Brel de Beuzeville.

Le choix de l'architecte mandataire s'est arrêté sur la proposition de l'Atelier de Saint-Georges situé à Saint-Georges sur Fontaine en Seine-Maritime. M. Bruno SAAS, architecte DPLG, est chargé de l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises et de permis de construire. La planification de l'opération pourrait laisser entrevoir la possibilité d'un début de construction fin 2017 début 2018.



Urbanisme

Service Urbanisme Mutualisé

Compte tenu du désengagement de l'État quant à son soutien technique aux collectivités territoriales, notamment son soutien aux communes dans l'instruction de leurs actes d'urbanisme, les Communautés de Communes de Pont-Audemer, Beuzeville, Bourgheroulde et Roumois Nord ont décidé de créer un service commun.

La loi ALUR mettait fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition des services de l'État à toutes communes compétentes dès lors qu'elles appartenaient à une Communauté de Communes de 10 000 habitants et plus.

Dans cette perspective, les Présidents des différentes communautés de communes se sont réunis et ont créé un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme regroupant les moyens humains et techniques affectés par ces collectivités à une même mission. Il a été ainsi proposé la création d'un service commun dont la mission était l'instruction pour les communes des autorisations d'urbanisme.

Ce service réalise l'ensemble des missions, à savoir :

- L'instruction des certificats d'urbanisme opérationnels (L410-1b),
- L'instruction des permis de construire
- L'instruction des permis de démolir,
- L'instruction du permis d'aménager
- L'instruction des déclarations préalables.

Une convention a été établie entre les Communautés de Communes de Pont-Audemer, Beuzeville, Bourgheroulde et Roumois Nord, pour fixer les modalités de création et de fonctionnement du service commun, notamment la situation des agents, la gestion du service, les modalités de paiement et les conditions de suivi du service commun.

Le coût de fonctionnement est pris en charge par la Communauté de Communes de Pont-Audemer et remboursé par les Communautés de Communes signataires de la convention, selon la répartition suivante : Beuzeville : 25,97 %, Bourgheroulde : 25,33 %, Pont-Audemer : 33,45 %, Roumois Nord : 15,25 %.

La Communauté de Communes qui assure la gestion du service perçoit 3 % des dépenses de fonctionnement remboursées par les autres Communautés de Communes au prorata du nombre d'actes.

Les dépenses d'investissement sont réparties entre les quatre Communautés de Communes de façon identique à la répartition des dépenses de fonctionnement. Il a été acté qu'une partie de ces dépenses serait répercutée aux nouvelles Communautés de Communes qui adhèreraient au service commun.

Bilan : plus de 370 dossiers déposés en 2016.



Droit de Prémption Urbain :

Le conseil communautaire décide, lors de sa séance du 25 janvier, de déléguer son droit de Prémption Urbain (DPU) aux communes de la Communauté de Communes de Beuzeville dotées d'un POS rendu public ou d'un PLU approuvé, à savoir : Berville sur Mer, Beuzeville, Conteville, Fatouville-Grestain, Saint-Maclou, Saint-Pierre du Val et Saint-Sulpice de Grimbouville.

Adhésion à l'A.U.R.H. :

Il est décidé d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine (AURH) et ce, pour une année. Les termes fixant Les modalités de coopération avec l'Agence d'Urbanisme sont acceptés et la convention présentée est signée par le Président.

- modification simplifiée du POS de Conteville

Accord du conseil communautaire en date du 25 janvier pour engager une modification simplifiée du POS de Conteville dont l'objet vise à revoir certains articles du règlement et principalement de diminuer les obligations de recul des constructions par rapport à la voirie.

- Poursuite et achèvement du PLU de la commune de Berville sur mer ;

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi - arrêté du 17.12.2015 – prescription 31.12.2015)

Conférence des maires :

L'élaboration d'un PLUi passe par des étapes successives dont la conférence des maires pour fixer les « modalités de la collaboration entre les communes et la communauté de Communes ».

Pour ce faire et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme (articles L123-26 et 123.10), la conférence intercommunale des maires s'est tenue le mardi 23 février 2016.

Pour prolonger la validité des documents d'urbanisme existants, la Communauté a pris la compétence PLUi le 31.12.2015. Une autre condition doit impérativement être remplie pour bénéficier de cette période de transition jusqu'en 2019, à savoir débattre des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) d'ici fin 2016.

L'objectif du PADD est d'exposer le projet d'urbanisme et de définir les orientations générales d'aménagement d'urbanisme. Il est l'élément clé du dispositif puisqu'il reflète la vision des élus pour l'avenir de leur territoire.

A cet effet, il est nécessaire de concevoir, communes et communauté, un projet répondant aux besoins et aspirations de la population et des élus, de mettre en place une organisation équilibrée et efficace et d'établir un calendrier rigoureux d'avancement des travaux.

Afin de s'organiser au mieux il a été créé des comités et groupes de travail et défini un calendrier.



Réunion de travail – 5 juillet 2016



Réunion de travail sur le PLUi à Martainville – 8 juin 2016

Le conseil communautaire a ensuite délibéré le 27 décembre 2016 pour arrêter les modalités de collaboration retenues entre les communes et la Communauté de Communes. Des crédits ont été portés au budget 2016 pour prendre en charge les frais inhérents à la gestion du PLUi et des PLU de Berville sur Mer, Beuzeville et Conteville).
Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine.



Conseil communautaire du 27 décembre 2016 – mairie de Beuzeville

POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Les connexions modes doux dans l'Estuaire pour la Communauté de Communes de Beuzeville :

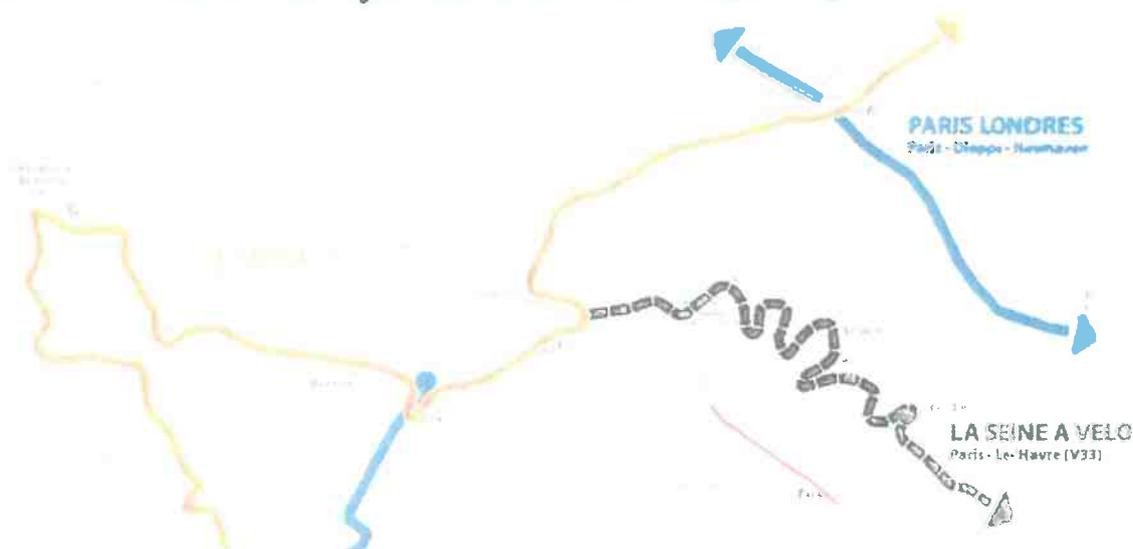
Dans le cadre des actions menées par l'association pour la création d'un Pôle Métropolitain de l'Estuaire une réflexion s'est portée sur les projets de mobilités de l'Estuaire de la Seine pour mettre en cohérence les enjeux estuariens avec le projet LNPN, pour réfléchir sur la problématique du fret ferroviaire, pour contribuer au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalités des territoires (SRADETT) de la nouvelle région normande et identifier les actions à mettre en œuvre concernant les transports et les déplacements.

L'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise (AURH) a accompagné notre collectivité pour réfléchir sur le développement des itinéraires en modes doux en s'assurant de la cohérence des projets avec les grands itinéraires traversant l'estuaire.

Le projet vélo réalisé par la Communauté de Communes de Beuzeville, via son office de tourisme, a identifié plusieurs enjeux :

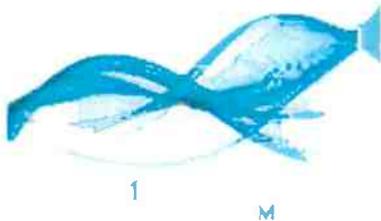
- 6 boucles de randonnée à vélo ont été créées ou sont envisagées ;
- Développement de la fréquentation touristique en mettant en avant les patrimoines historique, culturel, paysager et naturel
- Réflexion de la commune de Beuzeville souhaite sur des itinéraires vélos qui pourraient être raccordés aux boucles ou aux grands itinéraires.
- Projets qui seront intégrés au Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) du PLUi de l'intercommunalité.

Les grands itinéraires cyclables en Normandie



**FESTIVAL
TERRE
d'EAUX**

DOSSIER
DE PRESSE



Le Havre – 19 avril 2016 : lancement de l'opération Festival Terre d'Eaux

Création du Syndicat Mixte Fermé du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine

Les échanges entre les rives de la Seine et les bassins de vie de son Estuaire se sont fortement renforcés depuis l'ouverture du Pont de Normandie. Depuis plus de 10 ans, les élus de l'Estuaire de la Seine portent des projets à l'échelle de ce nouveau territoire. Les résultats de ces coopérations et les ambitions des intercommunalités qui les mènent nécessitent de structurer cette dynamique au sein d'une structure souple, respectueuse de la diversité de l'Estuaire et de ses EPCI, représentant près de 500 000 habitants. La création d'un Pôle Métropolitain correspond pleinement à cette logique de travail à l'œuvre sur l'estuaire de la Seine, en ce qu'elle vise la réunion d'EPCI à fiscalité propre, sur des actions concrètes, autour d'un « modèle d'aménagement ». Dès 2013, onze intercommunalités de l'Estuaire ont ainsi décidé de lancer cette démarche et se sont d'ailleurs constituées, en 2014, en une Association pour la Création d'un Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine (ACPMES).

Le projet de Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine n'a pas pour ambition de constituer un nouvel échelon local, et moins encore la préfiguration d'une future collectivité territoriale. Conformément aux dispositions légales, ce Pôle n'implique pas de transfert de compétences aux dépens des EPCI qui le composent puisqu'il se positionne uniquement sur des actions reconnues d'intérêt métropolitain. Il se veut un outil au fonctionnement simple, léger par ses coûts de structure et souple par ses modalités d'organisation et de décision. Un projet de statuts pour le Pôle Métropolitain rédigé en ce sens et accompagné d'une charte qui expose l'esprit animant ces préoccupations communes, a été soumis en décembre 2015 aux EPCI souhaitant s'engager.

Le périmètre initial du Pôle Métropolitain ayant évolué, les 12 EPCI suivants délibèrent à nouveau sur ce projet (statuts et charte) :

Communauté de communes de Beuzeville, Communauté de communes Campagne de Caux, Communauté de communes du Canton de Criquetot-l'Esneval, Communautés de communes du Canton de Valmont, Communauté de communes Caux Estuaire, Communauté de l'agglomération Caux Vallée de Seine, Communauté de communes Cœur de Caux, Communauté de communes Cœur Côte Fleurie, Communauté de l'agglomération Fécamp Caux Littoral, Communauté de l'agglomération Havraise, Communauté de communes LINTERCOM Lisieux – Pays d'Auge – Normandie et Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine.

TRES HAUT DEBIT - EURE NUMERIQUE

Adhésion au Syndicat mixte « Eure Numérique » pour la réalisation des installations nécessaires à l'acheminement du très haut débit sur le territoire moyennant une contribution fixée suivant la population.

Eure Numérique présente son nouveau schéma pour le département de l'Eure et les conséquences pour la Communauté de Communes de Beuzeville :

- Le choix d'une logique de service : apporter le plus rapidement possible un débit minimal de 8Mbit/s à 94 % des prises du département.
- Une couverture large : 1989 prises Fttth et 865 prises en montée en débit
- 92 % des logements de la CCCB auront un débit compris entre 8 et 100 Mbit/s
- 36% Etat : 1,8 M€, 24 % Département, 20 % Région et 20 % CCCB (4,92M€ pour le SLAN)

Les étapes du déploiement :

La procédure d'attribution du marché public par Eure Numérique pour la conception-réalisation du réseau est en cours :

- 26 EPCI répartis en 3 lots (dont la CCCB, lot 3)
- Notification prévue en septembre 2016
- Lancement immédiat du déploiement
- Un déploiement sur la période 2016-2020

Calendrier prévisionnel de déploiement

- Pour le FttH : 2019 - Beuzeville, Manneville la Raoult, Saint-Pierre du Val, Fatouville-Grestain, Berville sur Mer
- Pour le FttN : 2018 - Foulbec, Saint-Sulpice, Le Torpt, Fort-Moville, Martainville, La Lande Saint-Léger

Le coût de raccordement pour un administré :

Eure Numérique financera les raccordements plus fortement (125 €ht) et l'administré versera 60 € pour son raccordement et 50 € pour les frais d'accès au service à son FAI soit 110 € ttc.

Coût du forfait : 30 € ttc/mois pour internet, téléphonie, TV HD, options TV en sus (Canal+, Bein Sports...).



Application de la Loi NOTRe - Fusion des EPCI

Pour faciliter les décisions en matière de fusion entre établissement public de coopération intercommunale il est décidé de confier à un prestataire l'accompagnement de la direction générale et des élus pour la fusion projetée des communautés de communes de Beuzeville et du Pays de Honfleur.

Mission d'accompagnement pour la fusion entre la Communauté de communes du Pays de Honfleur (CCPH) et la Communauté de Communes du Canton de Beuzeville (CCCB) confiée à la Société ALGOÉ Consultants.



Détail de l'intervention :

- Des éléments structurants du rapprochement
- Des spécificités à prendre en compte
- Enjeux et opportunités
- Focus Financier
- Composition du futur conseil communautaire
- Composition des organes exécutifs (L5211-10 CGCT)
- Les composantes de l'intégration intercommunale
- Proposition de pacte de gouvernance



Fusion réunion de travail - 28 juin 2016 – salle du conseil municipal de Beuzeville

Après avoir pris connaissance de l'arrêté interpréfectoral portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la fusion de la communauté de communes du Pays de Honfleur et de la communauté de communes de Beuzeville, le conseil communautaire réuni le 28 juin a émis un avis favorable (à l'unanimité) au projet de périmètre proposé et a proposé que le siège soit à Honfleur et que la future entité porte le nom de « Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville ».

CCPH- CCCB

Mission d'accompagnement pour la fusion entre la Communauté de communes du Pays de Honfleur (CCPH) et la Communauté de Communes du Canton de Beuzeville (CCCB)

Conférence des maires - 19 décembre 2014

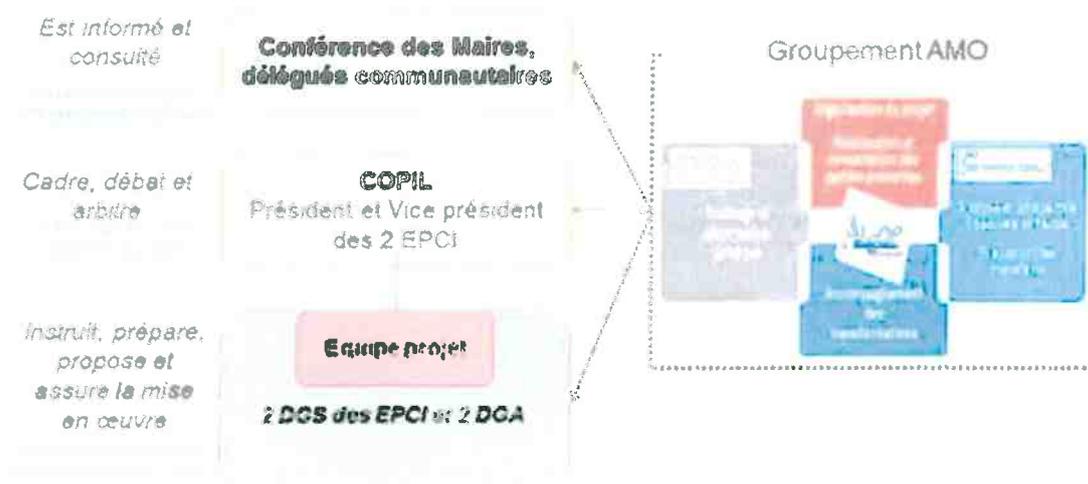


Algoe
consultants

ALGOE CONSULTANTS
Travail d'accompagnement
Maxime Perréon
Adrien Bataz

Organisation du projet

Plusieurs instances ont été installées pour conduire la démarche de fusion entre les deux EPCI pour favoriser les échanges, la connaissance réciproque et faciliter le rapprochement



Charte

Algoe
consultants

Arrêté interpréfectoral de création de la CCPHB



L'arrêté interpréfectoral du 23 septembre 2016

Nom
Communauté de Communes du Pays d'Orléans
Région Normandie

Siège
Orléans

Nature d'établissement
CCPHB

Nombre de communes
20

Compétence
 Eau
 Assainissement

➤ crée la Communauté de Communes du Pays d'Orléans avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2017

➤ identifie les compétences exercées par la CCPHB en consolidant les deux statuts

Development économique (dont affaiblissement et part en des ZAD)	Aménagement de l'espace
Collecte et traitement des déchets	Aménagement des gares de voyageurs

Vie de l'intérêt communautaire	Enfance Jeunesse
Politique du logement et du cadre de vie (PI) - DPAH	Politique de la ville (contrat de ville)

➤ Au 1^{er} janvier 2017, les compétences qui ont été transférées par la CCPHB sont les suivantes :

➤ Dans le courant de l'année 2017, la CCPHB procédera à une réorganisation pour répartir au sein de ses 20 communes les compétences transférées, le transfert de la compétence des communes sera fait en 2017

Protection et mise en valeur de l'environnement, aménagement et transport scolaire (ultra léger) et du Conseil d'établissement	Aménagement de la voirie
	Activités diverses, des sports haut de niveau

Les conseillers communautaires

➤ Le nombre de sièges du futur CC et leur répartition seront précisés par arrêté inter-préfectoral d'ici le 15 décembre 2016

➤ La désignation des conseillers communautaires par les communes, tel qu'en cours et doit se faire avant le 1^{er} conseil communautaire de la nouvelle CCPHB prévu pour le week-end suivant :

➤ Dans les communes où il n'y a pas de conseil municipal, le conseil communautaire est le conseil municipal et le conseil communautaire est le conseil municipal

➤ Dans les communes où il y a un conseil municipal, le conseil communautaire est le conseil municipal et le conseil communautaire est le conseil municipal

- sur scène de 10h à 11h
- à la réunion préparatoire à la plus forte majorité
- Sans obligation de vote

L'installation de la CCPHB

L'installation d'une nouvelle intercommunalité est un processus contraignant qui nécessite un formalisme important

- Deux dates sont d'ores et déjà prévues pour le mois de janvier 2017

Lundi 9 janvier 2017 Mercredi 18 janvier 2017

- Une troisième date à définir fin du mois de janvier/début du mois de février
- Il revient au président d'âge de convoquer la première réunion au siège de l'établissement arrêté par le préfet
 - La première réunion sera présidée par le représentant municipal le plus âgé
 - Le préfet sera invité à la première réunion
- Les thématiques incontournables des premiers conseils communautaires sont :
 - Eléments de présentation de l'EPCI
 - Travaux à faire
 - Organisation de l'intercommunalité
 - Modalités de mise en œuvre
 - Présentation des compétences de l'intercommunalité
 - Présentation des compétences des communes
 - Présentation des compétences des communes
 - Présentation des compétences des communes

Page 7

Algoe

Nouvel EPCI : quels moyens financiers ?



Page 8

Algoe

Impact sur la fiscalité

- ➔ Le régime fiscal de droit commun applicable sur le territoire au 1^{er} janvier 2017 du nouvel ensemble est celui de la fiscalité additionnelle (FA) avec fiscalité professionnelle de zone (FPZ) : il n'entraîne pas de modification dans les relations financières EPCI/communes.
- ➔ Ce régime permettra de mettre en œuvre une harmonisation fiscale progressive sur 12 ans pour les taux des 4 taxes : TH, TFB, TFNB, CFE.
- ➔ En 2018, si le passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) est retenu par le nouveau conseil communautaire, il permettra :

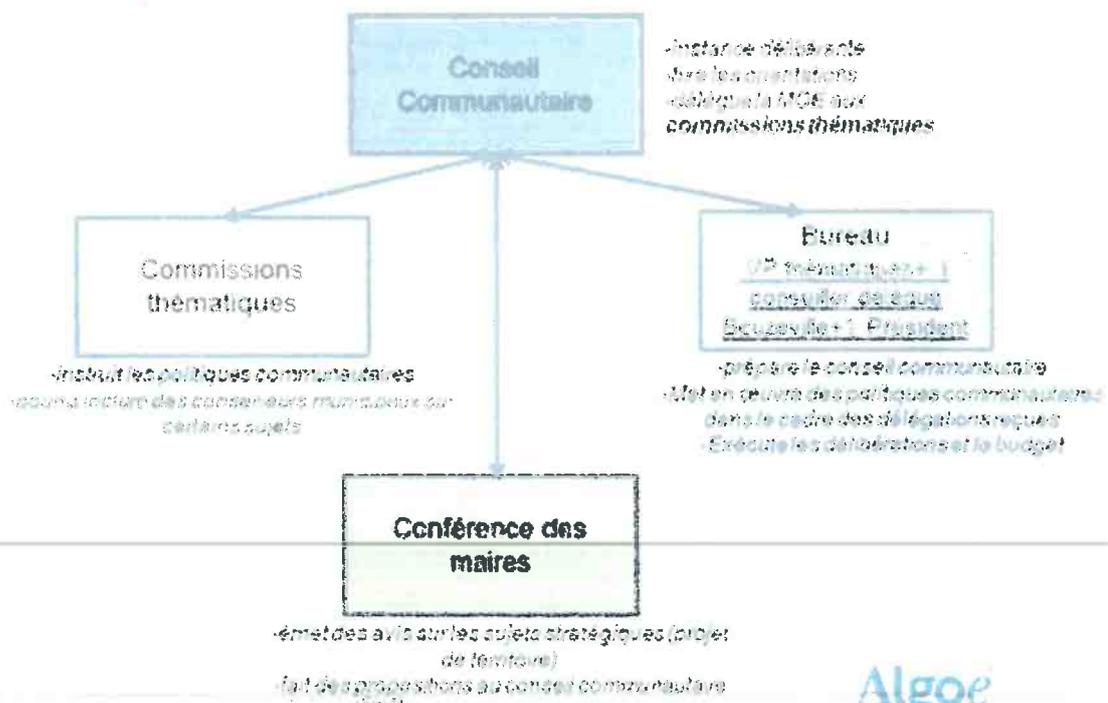
- d'aligner les taux des taxes sur ceux des communes de la zone ;

- de bénéficier de la déduction de la taxe d'habitation sur la taxe professionnelle (TDP) ;

24/07

Algoe

Proposition de fonctionnement des instances



Algoe

Taxe d'habitation - Harmonisation de la politique d'abattement pour le compte du nouvel établissement public de coopération intercommunale

Dans le cadre de la fusion et conformément à la volonté de procéder à un lissage des taux de la fiscalité additionnelle, il convient, au préalable et pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, de procéder à une homogénéisation des abattements appliqués pour le calcul de la taxe d'habitation.

Les deux collectivités actuelles ne disposant pas du même régime la Communauté de Communes de Honfleur avait, par délibération en date du 14 octobre 2010, décidé de fixer sa propre politique d'abattement (droit commun) alors même que la Communauté de Communes de Beuzeville n'a pas délibéré (elle se voit alors appliquer la politique d'abattement communale).

Dans le cadre de la politique d'harmonisation en cours pour le compte du nouvel établissement public de coopération intercommunal, il a été proposé aux membres du Conseil Communautaire de valider un abattement obligatoire pour charge de famille et de le fixer à :

- 10% pour chacune des deux premières personnes à charge,
- 15% pour chacune des personnes à partir de la 3ème personne à charge.

Fatouville-Grestain : 26 août 2016



Réunion de l'Association des maires sur le thème de la fusion (fiscalité)
en présence de M. Hervé Maurey, sénateur,
des responsables des services de la DGFIP Eure et Calvados
et de M. Guillaume Capard, trésorier.

